

HUIT POLES DE FORMATION

- **Humanités judiciaires** : éthique, statut, déontologie, prise en compte de l'environnement institutionnel
- **Justice civile** : Technique de la rédaction du jugement, préparation aux contentieux civils les plus courants
- **Justice pénale** : traitement du dossier pénal, chaîne pénale, préparation aux fonctions de substitut, juge d'instruction, Juge d l'application des peines, juge des enfants, siège pénal
- **Communication judiciaire** : préparation aux techniques d'entretien : judiciaire en cabinet ou en audience publique), prise de parole, entretien avec personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, malades mentaux), communication avec l'institution, avec les médias
- **Administration de la justice** : l'organisation de la justice, les moyens de la justice, l'économie de la justice (voir au delà de la simple prise de décision, appréhender le coût de la décision tant pour la justice elle-même que pour le justiciable, frais dépens, coût expertises et mesures d'instruction), applications métiers etc...
- **dimension internationale de la justice** : connaissance du droit européen et international, coopération civile, entraide pénale, maîtrise des langues étrangères
- **Environnement judiciaire** : connaissance de l'environnement social dans lequel s'inscrit une décision (délinquance, approche interculturelle de la famille, place de la victime dans la société)
- **Pôle économique** : connaissance de la vie de l'entreprise, comptabilité, analyse financière

LES 13 CAPACITES FONDAMENTALES DEFINIES

AUTOUR DE TROIS AXES

Appréhension des rapports humains

Capacité à la relation, à l'écoute , à l'échange

Capacité à adopter une position d'autorité ou humilité adaptée aux circonstances

Capacité à travailler en équipe

Capacité à susciter un accord et à concilier

Maîtrise des techniques judiciaires

Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques

Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural

Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire

Capacité à à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable

Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision

Analyse environnementale et managériale

Capacité d'adaptation

Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international

Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier

Capacité à organiser, gérer, innover